

Le conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la feuille fédérale.
Berne, le 24 juin 1895.

Au nom du conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération :

Z E M P.

Le chancelier de la Confédération :

RINGIER.

Assemblée fédérale.

Le 29 juin, les conseils législatifs de la Confédération ont clos leur session ordinaire d'été de cette année. Comme d'habitude, le résumé de leurs délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la feuille fédérale.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 27 juin 1895).

Le conseil fédéral a pris connaissance d'une dépêche de Rome l'informant que M. le Dr Gaston *Carlin*, son nouveau ministre en cette résidence, a remis le 22 courant, au roi d'Italie, les lettres l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse auprès du gouvernement italien.

Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.07.1895
Date	
Data	
Seite	437-437
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 046

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.